

DEM n° 17-076
DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 30 / 06 / 2017
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Didier QUENTIN (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 30/06/2017 ce jour
 Considérant _____
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 Constatant que le compte administratif présente : 85.356,99€
 (1) Un excédent de fonctionnement de _____
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1**

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS

Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)

D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)

Besoin de financement

Excédent de financement (3)

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E

REÇU
 06 JUL. 2017
 S/P ROCHEFORT

- 36.516,84

+ 121.873,83

+ 85.356,99

20.843,24

DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

85.356,99

(1) Un déficit de fonctionnement de _____
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Royan, le 30 / 06 / 2017

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,

Le Comité Syndical,

Le Conseil _____



Royan

Pour Le Député-Maire
 Et par délégation, Le Président,
 Le Maire, Le Premier Adjoint,

Patrick MARENCO

le 30/06/2017

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 29
 Nombre de suffrages exprimés 19

Votes : Contre _____ Pour 19

Abstentions 10

Date de convocation : 23/06/2017



Certifié exécutoire par :

Le Maire Le Président

compte tenu de la réception

en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____

et de la publication, le ____ / ____ / ____

À ROYAN le ____ / ____ / ____

Le Maire, Le Président,

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F
 ou autofinancement : _____ F

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement